



ESI Angers

ESI Rennes

ESI Tours

ESI Nantes Coulongé ESI Nantes Marsauderies

Mail : cgt.disi-ouest@dgfip.finances.gouv.fr

site : <http://www.financespubliques.cgt.fr/351/>



SUPPRESSIONS D'EMPLOIS : OÙ S'ARRETERA-T-ON ?

Les CTL se sont tenus et les chiffres sont tombés : Toutes les DISI connaissent des suppressions d'emplois pour l'année 2016.

Le mécanisme est désormais éprouvé : On ne remplace pas des agents dans les services lorsque ces personnes partent (retraite, mutation, concours...) et les emplois restent vacants. Puis, si le service continue de fonctionner, l'emploi vacant est supprimé

La CGT-FINANCES PUBLIQUES a fait le tour de la question. Pour toutes les DISI, le nombre des suppressions d'emploi atteint un niveau inquiétant : Aucune DISI n'est épargnée comme le montre le tableau ci-dessous.

Surtout, on observe un total de 108 postes supprimés corps et bien pour la seule année 2016.

DISI	SUPPRESSIONS D'EMPLOIS
DISI EST	9
DISI NORD	9
DISI OUEST	15
DISI SUD-OUEST	11
DISI SUD-EST	12
DISI PARIS-NORMANDIE	16
DISI PARIS-CHAMPAGNE	18
DISI PAYS DU CENTRE	9
DISI R.A.E.B.	9
TOTAL	108

Le niveau est suffisamment alarmant pour se demander si la Direction désire encore une informatique de plein exercice au sein de la DGFIP.

Bien que clamant que la DGFIP est la dernière direction à être à même de mener un projet informatique de « bout en bout », cette affirmation de la Direction n'est elle pas invalidée par les chiffres qui parlent d'eux-mêmes.

Implicitement, en reconnaissant que l'informatique interministérielle, hors DGFIP, n'a pas les moyens de ses projets, n'était-ce pas reconnaître que cette informatique était sinistrée ?

On rappellera opportunément le fiasco du projet « Louvois » qui engendrait des fiches de salaires nulles pour les militaires.

Pourquoi veut-on faire suivre le même chemin à celle de la DGFIP en supprimant autant d'emplois ?

Les DISI sont des directions autonomes dont l'administration avait assuré la pérennité, malgré les réserves formulées par la CGT.

Les DISI suivent une géographie territoriale interrégionale qui n'est pas du tout conforme au nouveau découpage géographique imposé par la loi NOTRe.

Les DISI sont des directions qui emploient rarement plus de 500 informaticiens. En cela, elles sont souples et adaptables, mais elles sont également fragiles, et c'est bien la seule chose que retient la Direction.

Aujourd'hui, les faits démontrent combien on avait raison de se méfier.

Au rythme de plus de 100 emplois par an, cela signifie que nous avons une DISI qui disparaît tous les 3 à 5 ans en terme d'équivalent emplois temps plein.

Et ce mouvement a commencé depuis plusieurs années déjà.

Pourquoi l'état d'urgence décrété pour l'emploi n'a-t-il pas cours pour l'informatique ?

La raison est pourtant simple : le coût du plan pour l'emploi gouvernemental devra être entièrement financé par des économies. Or, on le constate déjà, c'est bien la DGFIP qui est au centre de ces économies.

Pour combien de temps encore ?

Derrière ces questions, se pointe en fait une problématique plus insidieuse : elle relève de ce que la Direction a coutume de nommer « Mutualisation des fonctions support ».

Ce vocable fait état de tous les services que l'on pourrait utiliser en commun entre les différents ministères. Bien sûr, l'informatique est l'un de ces services.

Le but de la manœuvre est d'effectuer des économies d'échelle. C'est bien dans les grands services regroupés que les économies les plus substantielles sont possibles, ainsi que des réductions d'emplois sans faire disparaître le service.

Signe de ces temps, alors que les DISI connaissent une baisse de leur effectif de 108 emplois, on crée en administration centrale un service ainsi que 35 emplois pour mettre en place la retenue à la source.

- **La CGT réclame l'arrêt des suppressions d'emploi**
- **La CGT réclame le maintien du statut actuel des informaticiens**
- **La CGT réclame une assurance de la pérennisation des DISI**